



Paris, le 29 mars 1999

Communiqué de presse

Un nouvel atout pour la Place de Paris : Paris Net Settlement, Système net de règlement en monnaie centrale.

A compter du 19 avril 1999, la place financière de Paris améliore encore l'efficacité et la sécurité de A complete de gros montant en transformant son système net actuel (SNP, Système Net Protégé) en ses systèmes de gros montant en mode de normant en ses système fonctionnant en mode de payment versus payment (PVP) et en monnaie centrale appelé un système fonctionnant (PNS) Paris Net Settlement (PNS).

Le mode payment versus payment (PVP) -c'est à dire la synchronisation du règlement des flux bilatéraux (cf. Annexe 1) - est assuré par la fixation de limites bilatérales en émission par les établissements. Il assure un règlement en net permanent et irrévocable qui permet aux utilisateurs de bénéficier d'un système particulièrement sûr et peu consommateur de liquidité intrajournalière.

Le fonctionnement en monnaie centrale s'effectue grâce à un lien ouvert en permanence entre PNS et le système de règlement brut en temps réel TBF. Ce lien vient en complément de celui déjà existant entre les systèmes de règlement en temps réel titres (RGV) et espèces (TBF).

Cette intégration supplémentaire des systèmes français garantit à leurs utilisateurs une souplesse dans la mobilisation et le déplacement de leur liquidité inégalée en Europe. L'utilisation combinée de RGV, TBF et PNS assure l'unicité de trésorerie en monnaie centrale et la finalité immédiate des paiements. Elle permet ainsi aux utilisateurs de la plate-forme française :

d'optimiser la gestion de leur liquidité pour les règlements titres et espèces par l'utilisation d'un seul et même fluide - la monnaie centrale - tout en maintenant la double offre de service de règlement

de bénéficier d'une mobilité et d'une disponibilité constantes, tout au long de la journée, de la liquidité entre systèmes;

d'être certains, grâce à l'utilisation de la monnaie centrale et du règlement en temps réel, de la bonne fin de leurs opérations en cours de journée.

Grâce à ces nouvelles fonctionnalités, les utilisateurs de la plate-forme française bénéficient ainsi d'une solution intégrée, unique en Europe qui garantit la finalité continue des transactions en euro dans des conditions optimales de gestion des positions espèces et titres.

Avec le lancement de PNS, la place de Paris répond à la confiance que lui a témoignée la communauté bancaire depuis le lancement de l'euro. Avec près de 400 milliards d'euros/jour, les systèmes français traitent 25% des 1 600 milliards traités quotidiennement dans les systèmes européens de paiements de gros montant en euro.

Cette nouvelle étape conforte la place de Paris comme centre majeur de règlement des transactions réalisées en euro.

Contact presse: Centrale des Règlements Interbancaires - Jacques Vanhautère - 01 53 89 44 60

Contact presse: Banque de France - Service de presse - 01 42 92 39 00

ANNEXE 1

Mode payment versus payment (PVP)

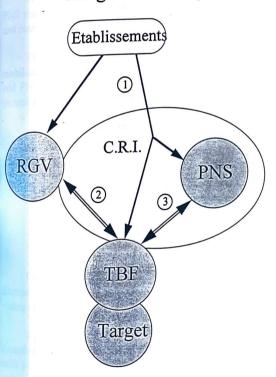
Le mode PVP ou paiement contre paiement consiste à synchroniser les règlements des flux bilatéraux. Le mode r vi de la surée par des limites bilatérales en émission grâce auxquelles chaque Cette synchronisation est assurée par des limites bilatérales en émission grâce auxquelles chaque Cette synchronic de la vis de ses contreparties le solde net maximum débiteur qu'elle est prête à assumer banque définit vis à vis de ses contreparties le solde net maximum débiteur qu'elle est prête à assumer

i.e. : si A fixe une limite de 20 à B cela signifie que A accepte d'être en position débitrice nette maximale de 20 vis à vis de B. Un virement de 30 de A au profit de B sera bloqué en limite bilatérale. Ce virement sera imputé dès que B enverra à A un virement au moins égal à 10. Le solde net des opérations émises + reçues entre A et B doit toujours être inférieur à la limite

bilatérale de A à l'égard de B (=20 dans l'exemple).

Enfin, ces limites bilatérales permettent à chaque banque de cantonner à tout instant-le montant maximal de liquidité en monnaie centrale dont elle peut être débitée au profit de chacune de ses contreparties.

Intégration des systèmes et transferts de liquidité



- Flux titres ou espèces
- Lien existant entre TBF et RGV
- 3) Lien nouveau entre PNS et TBF